

# Contrat d'engagement AGNEAU / MOUTON

Saison 2023 : valable du 09/02/2023 au 09/11/2023

Entre les soussignés :

<b>Jonathan KIRCHNER</b> demeurant au 71, chemin Garrouset - 31470 Fontenilles fermedugarrouset@gmail.com 06 86 56 39 84 CI-APRÈS DENOMMÉ <b>LE PAYSAN</b> , DE PREMIÈRE PART,	<b>Prénom :</b> <b>Nom :</b> <b>Adresse :</b> <b>Tél. :</b> <b>E-mail :</b>  CI-APRÈS DENOMMÉ <b>L'ACHETEUR</b> , DE SECONDE PART
--	---

## Article 1 : Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet l'approvisionnement de l'ACHETEUR par le PAYSAN en viande et produits transformés de MOUTON et/ou AGNEAU que l'ACHETEUR s'engage à acheter à forfait pour toute la durée de la saison selon un calendrier de livraisons régulières. La saison commence à courir le **09/02/2023** pour s'achever le **09/11/2023**.

## Article 2 : Définition et prix de la part

Les parties sont solidaires des aléas de production tant quantitatifs que qualitatifs (maladies, intempéries, etc.). En conséquence, elles déclarent expressément accepter ces aléas sans pouvoir former aucune réclamation dans l'hypothèse où la valeur d'une distribution ou de l'ensemble des distributions réalisées en exécution du contrat serait supérieure ou inférieure au prix forfaitaire.

Les colis sont constitués de pièces de viandes découpées, mises sous-vide, étiquetées et pesées en salle de découpe agréée. La viande est prête à être consommée ou congelée. Le producteur s'engage à proposer des lots au plus près du poids prévu. Une part est composé d'un colis ainsi constitué:

### 2.1 Colis d'agneau :

Un colis pèse **environ 4 kilos** à 15 €/kg soit 60€ (soixante euros) par colis. Le colis correspond à 1/4 d'agneau. Il est constitué d'un assortiment de morceaux à griller ou à rôtir (côtes, épaule ou gigot,...) et de morceaux à cuisiner (collier, plat de côte). La réservation devra préciser **avec ou sans abats**, sachant que les abats remplaceront une partie de la viande s'ils sont demandés (par exemple environ 600g de foie, coeur et rognon contre 300g de viande).

Les colis d'agneau seront commandés (au choix) :

- **ENTIER** : dans ce premier cas, le colis comportera 1 gigot raccourci OU 1 lot épaule + selle de gigot.
- **TRANCHÉ** : dans ce second cas, le colis comportera plusieurs sachets de tranches de gigot ET d'épaule.

### 2.2 Colis de mouton :

Un colis pèse **environ 3 kilos** à 12 €/kg soit 36 € (trente six euros) par colis.

Le colis est composé d'un assortiment de **Saucisse (S), Merguez (M) ET/OU Steak Haché (SH)**.

Les commandes devront préciser l'option choisie (S/M, S/SH, M/SH ou S/M/SH) sachant que les produits sont répartis à parts égales dans des colis de 3kg (1,5kg de chaque pour S/M, S/SH et M/SH et 1kg de chaque pour S/M/SH).

L'ACHETEUR précisera dans le tableau en annexe 1, les quantités souhaitées de chaque part de production par date de livraison.

Il est expressément convenu que ces prix ne seront pas susceptibles d'être révisés ou modifiés pour quelque cause que ce soit. Il est expressément convenu que ces prix ont été déterminés exclusivement en fonction des coûts de production et besoins du PAYSAN et non en considération des quantités et variétés de produits qui seront distribués.

## Article 3 : Mode de production

Le PAYSAN s'engage à élever les animaux (race TARASCONNAISE) objet du présent contrat, sans produit chimique de synthèse et sans O.G.M., dans le strict respect des règles et des normes sanitaires et vétérinaires de production, de conservation et de distribution applicables à sa profession. Il s'oblige, notamment, à assurer la complète traçabilité des produits qu'il livrera à l'ACHETEUR. Par ailleurs, le conditionnement des produits précisera, outre la date de production (abattage), la date limite de consommation. L'élevage est **certifié « Agriculture Biologique »**.

Le PAYSAN s'oblige à assurer la parfaite conservation des produits jusqu'à leur livraison à l'ACHETEUR. Le PAYSAN s'interdit de distribuer des produits qui auraient été congelés sauf à en aviser l'ACHETEUR et à garantir le respect de la chaîne du froid.

## Article 4 : Organisation des distributions

En exécution du présent contrat, le PAYSAN procédera à **CINQ DISTRIBUTIONS** selon le rythme donné dans le tableau en annexe. Les distributions auront lieu **de 18h15 à 19h45 à l'Espace Clermont à FONTENILLES**.

Toutefois, le calendrier sera susceptible d'être modifié ou aménagé en fonction des aléas de production. Si l'ACHETEUR est dans l'impossibilité de se présenter à une ou plusieurs distributions, **il fera son affaire de faire retirer sa part** en ces lieux et places par une personne de son choix.

## Article 5 : Paiement et modalités de l'engagement

Le paiement du prix interviendra par **chèques à l'ordre du GAEC DE LA FERME DE GARROUSSET** datés du jour de leur émission que l'ACHETEUR adressera au PAYSAN au moment de la signature du présent contrat à raison d'un chèque par date de livraison. Le PAYSAN présentera les chèques à l'encaissement au fil des livraisons dans l'année et à partir de la date de livraison. Tout lot de viande non retiré sera restitué au producteur, sans aucun dédommagement pour l'ACHETEUR. En tout état de cause, aucun versement, même partiel, ne peut être exigé de l'ACHETEUR avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L. 121-25 du Code de la Consommation.

## Article 6 : Faculté de renonciation, résiliation du contrat

Dans les quatorze jours, jours fériés compris, à compter de la signature du présent contrat, l'ACHETEUR a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. La renonciation, adressée au PAYSAN, peut être notifiée sur papier libre.

## Article 7 : Visite à la ferme

Afin de comprendre et partager les conditions de production, l'ACHETEUR est vivement incité à participer à la visite à la ferme dont la date sera communiquée ultérieurement.

Fait à Fontenilles, le ..... en un exemplaire,

L'acheteur

Le Paysan

## Annexe 1 - Liste des produits et des dates de distributions

DATE	QUART D'AGNEAU ENTIER AVEC ABATS 60.00€ sous vide	QUART D'AGNEAU TRANCHE AVEC ABATS 60.00€ sous vide	QUART D'AGNEAU ENTIER SANS ABATS 60.00€ sous vide	QUART D'AGNEAU TRANCHE SANS ABATS 60.00€ sous vide	SAUCISSES & MERGUEZ de mouton 36.00€ 3 KG sous vide	SAUCISSES & STEAKS HACHES de mouton 36.00€ 3 KG sous vide	MERGUEZ & STEAKS HACHES de mouton 36.00€ 3 KG sous vide	SAUCISSES, MERGUEZ & STEAKS HACHES de mouton 36.00€ 3 KG sous vide
09/02/23								
13/04/23								
08/06/23								
14/09/23								
09/11/23								

## Annexe 2 - Liste des chèques fournis par l'acheteur

DATE DE DEBIT	MONTANT
09/02/23	
13/04/23	
08/06/23	
14/09/23	
09/11/23	

**Annulation du contrat d'engagement** Code de la consommation, article L121-23 à 121\_26. Compléter et signer ce formulaire, l'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception au PAYSAN au plus tard le quatorzième jour à partir du jour de la commande (ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant - cachet de la poste faisant foi).

Je, soussigné, (nom et adresse de l'acheteur) .....

déclare annuler le contrat d'engagement Agneau/Mouton daté du ...../...../....., d'un montant total de : .....€ Signature de l'acheteur :